



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 087-278708516-20240312-20240312_B06-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 12 MARS 2024

20240312_B06 - VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX – Résidence Les Longes – 12 rue Pierre Fresnay à LIMOGES - Vente du logement n°174

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mardi 12 mars 2024 à 16 heures 30 dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges, et en visio-conférence via l'outil Teams.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Messieurs Jean-Luc BONNET, Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE, et Xavier TRACOU,
Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absente excusée :

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 septembre 2018 adoptant le Plan Stratégique du Patrimoine (PSP) actualisé pour la période 2018-2028 fixant les orientations stratégiques de Limoges habitat dans le domaine de la « Vente de logements »,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 27 juin 2019 fixant les prix de mise en vente des logements pour les 2 entrées des 10 et 12 rue Pierre Fresnay à Limoges,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 14 décembre 2021 actant la poursuite des ventes au fur et à mesure du départ des locataires,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 12 octobre 2023 renouvelant la grille des prix de mise en vente de ce programme,

Considérant le départ des occupants du logement n°174 au 12 rue Pierre Fresnay et les mesures de publicité prévues par l'article L. 443-12 du code de la construction et de l'habitation, lancées le 26 mai 2023,

Considérant l'offre reçue de Madame Marielle APERANO d'acquérir le logement au prix de 91 300 €, conforme au prix « tout public »,

Considérant l'éligibilité de Madame APERANO au sens de l'article L. 443-11 III du code de la construction et de l'habitation,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise la vente du logement n°174 situé 12 rue Pierre Fresnay à Limoges à Madame Marielle APERANO pour un montant de 91 300 €,
- Autorise Madame la Directrice générale à signer tous actes et documents en vue de la vente de ce logement.

Formalités de publicité effectuées
le **19 MARS 2024**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **19 MARS 2024**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

